

FICHE D'INSCRIPTION - ATELIERS MONTESSORI « MAIS PAS QUE »
Enfants de 2 ANS ½ à 4 ANS (TPS/PS/MS) : Année scolaire 2025/2026



Afin de contribuer à notre échelle au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce dossier que si nécessaire.

Les ateliers sont limités à 6 enfants de 2 ans ½ à 4 ans (année de moyenne section). Un vêtement de rechange, une collation et des chaussures faciles à ôter sont recommandés.

VOTRE ENFANT

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE :

Tarifs pour 1 atelier de 3h par semaine (Hors vacances scolaires)

MERCREDI : 9h – 12h (hors vacances scolaires)

FORMULE	TARIF	Modalités	COCHEZ
1 atelier Découverte	30 €	Paiement totalité	
1 mois	142 € (4 mercredis)	Paiement totalité	
Trimestre 1 du 10/09 au 17/12/2025	429 € (13 mercredis)	3 X 143 € 1 ^{ère} mensualité avant le 1 ^{er} atelier	
Trimestre 2 du 7/01 au 01/04/2026	363 € (11 mercredis)	3 X 121 € 1 ^{ère} mensualité avant le 1 ^{er} atelier	
Trimestre 3 du 22/04 au 24/06/2026	300 € (9 mercredis)	3 X 100 € 1 ^{ère} mensualité avant le 1 ^{er} atelier	
Année 2025/2026 Du 10/09/25 au 24/06/26	1030 €	Acompte de 230 € Puis 8 X 100 €	

Tarifs sous réserve de modification du calendrier scolaire 2025/2026 de l'académie de Guadeloupe.

L'acompte traduit un engagement ferme, il n'est pas remboursable.

PERSONNES TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE :

Père	Mère	Ou Représentant légal
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
Email :	Email :	Email :
N°tél :	N°tél :	N°tél :

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Liste des personnes majeures autorisées par la famille à conduire ou à récupérer l'enfant aux ateliers :

1. Nom et prénom :

Lien avec l'enfant : Tél. :

2. Nom et prénom :

Lien avec l'enfant : Tél. :

3. Nom et prénom :

Lien avec l'enfant : Tél. :

Je m'engage à signaler par écrit les personnes qui s'ajouteraient à cette liste au cours de l'année.

Signature du père

Signature de la mère

ou signature du représentant légal

MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués par :

- espèces
- chèque à l'ordre de Mme VALERY Emmanuelle
- ou virement bancaire sur le compte suivant

IBAN : FR76 1010 7003 9200 9380 1452 446

Code BIC : BREDFRPPXXX

- L'acompte traduit un engagement ferme, **il n'est pas remboursable**.
- L'inscription de l'enfant est validée **après** paiement de la totalité pour l'atelier découverte et le mois.
- L'inscription est validée **après** versement de la 1^{ère} mensualité ou de l'acompte pour le trimestre et l'année.
- Le paiement des mensualités se fait au plus tard le **5** du mois.

ANNULATION/REMBOURSEMENT

- Seul l'**atelier Découverte** est éligible au **remboursement**, sous réserve qu'il soit annulé par le parent 48 h à l'avance (hors week-end et jours fériés). Une nouvelle date d'atelier sera alors proposée.
- **L'inscription aux ateliers du mois, du trimestre ou de l'année traduit un engagement ferme. Le nombre de places étant limité à 6 enfants, en cas d'absence ou d'annulation à un atelier, celui-ci est dû.**
- En cas de **maladie ou d'urgence**, une nouvelle date d'atelier peut être proposée sous réserve de place disponible.

FICHE D'URGENCE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° de sécurité sociale et adresse du centre de rattachement :

N° de contrat de l'assurance scolaire et adresse de l'organisme :

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Particularités médicales à signaler (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...)

En ce qui concerne les médicaments, prendre connaissance du règlement intérieur.

En cas d'accident ou de maladie, l'éducatrice s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant les numéros de téléphone suivants :

1. N° du domicile :
2. N° du travail du père :Portable :
3. N° du travail de la mère :Portable :
4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, j'autorise Emmanuelle VALERY à faire appel au SAMU, aux pompiers ou à un médecin (désigné par la famille ou de proximité) selon la situation.

Signature du père

Signature de la mère

ou Signature du Représentant légal

RÈGLEMENT INTÉRIEUR INTUITION MONTESSORI

Année scolaire 2025/2026



Afin de contribuer à notre échelle au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce dossier que si nécessaire.

1. ATELIERS MONTESSORI : MISSIONS ET VALEURS

Développer le plein potentiel humain

Éduquer les enfants c'est les préparer à la vie en les armant du mieux que l'on peut. Développer le plein potentiel humain, c'est se concentrer sur la période de vie durant laquelle le cerveau de l'enfant est le plus plastique : entre 0 et 6 ans. Développer le plein potentiel humain, c'est éduquer en respectant le fonctionnement humain (basé sur les dernières études scientifiques), et développer l'intelligence du cœur.

Tous les êtres vivants suivent un programme de développement créé par la nature.

Chez les animaux on parle d'instinct tandis que chez les êtres humains on parle d'intuition. Et pour renforcer ce guidage, la nature nous a dotés d'émotions.

- Elles sont négatives lorsque nous nous éloignons de notre chemin, et positives lorsque nous poursuivons le bon.
- Le jeune enfant est guidé par ses intuitions que l'on nomme périodes sensibles de développement.

Ce sont des périodes intenses de développement du cerveau où l'enfant est poussé vers ce qui le nourrit.

C'est pour cela qu'Intuition Montessori a pour valeurs principales:

- le respect de ces périodes de développement
- le respect du fonctionnement du cerveau
- l'accueil et la gestion des émotions que l'enfant traverse
- le tout dans un environnement naturel

2. LES ATELIERS MONTESSORI MAIS PAS QUE

✓ DESCRIPTION

Les Ateliers éducatifs accueillent des enfants de 2 ans ½ à 4 ans (année de moyenne section). Ils sont limités à 6 enfants pour un suivi optimal.

Ils ont lieu :

- Le mercredi de 9h à 12h
- Les vacances scolaires du lundi au vendredi de 9h à 12h.

✓ ORGANISATION/DEROULE/OBJECTIFS

Chaque atelier dure 3 heures et suit l'organisation suivante :

- **9h – 9h10 : Accueil** et échange collectif dédié à l'expression de son vécu et de ses émotions.

- **9h10- 11h10 : temps de travail (à son rythme).**

Les activités sont présentées de façon individuelle, en duo ou trio, puis peuvent être réalisées en autonomie par l'enfant. L'enfant récupère l'activité la réalise puis la range.

Les activités sont proposées et non imposées aux enfants. L'enfant a le libre choix de les réaliser selon ses besoins.

Ces 2h d'activités permettent à l'enfant de développer son autonomie, sa concentration et d'avancer à son rythme. Il a le droit de prendre des pauses, d'aller aux toilettes, de prendre sa collation, **lorsqu'il le souhaite** et sans demander d'autorisation.

Seules obligations : respecter les autres, l'ambiance de travail, prendre soin du matériel et de l'environnement (ranger).

➤ Quels sont les **objectifs** des activités ?

- Développer la concentration la motricité fine, la coordination œil/main
- Être autonome et concentré en choisissant son activité
- Consolider les **1ers** apprentissages en mathématiques, langage, lecture, écriture.
- Explorer le monde grâce au matériel de botanique, de zoologie et de géographie.

- **11h10 – 11h50 : Temps d'exploration collective (ensemble)**

Chaque mois un thème est développé à travers des expériences scientifiques, artistiques et des préparations culinaires (exemples : eau, air, pays du monde etc.).

>Quels sont les **objectifs** des activités ?

- Garder chez l'enfant une motivation intacte.
- Apprendre à coopérer.
- Découvrir et comprendre le monde qui nous entoure.

- **11h50-12h : Préparation à la sortie.** Bilan de la matinée. Temps d'échanges. Lecture d'histoires (liées au thème du mois).

Pour l'atelier de votre enfant, merci de prévoir :

- un change (en cas d'activités salissantes ou nécessitant l'utilisation d'eau)
- **un fruit pour la collation**
- une paire de chaussures facile à ôter (de type tongs, sandales) car les enfants se déplacent librement entre l'intérieur et l'extérieur.

L'eau minérale sera fournie.

3. LES ATELIERS COUP de BOOST : Lecture/Ecriture/Mathématiques/Sciences

✓ DESCRIPTION

Les Ateliers Coup de BOOST accueillent des enfants de 4 ans à 5 ans ½ (année de grande section).

Ils sont limités à 6 enfants pour un suivi optimal.

Ils ont lieu :

- Le **samedi de 9h à 12h**
- Les **vacances scolaires du lundi au vendredi de 9h à 12h.**

✓ OBJECTIFS

À l'aide du matériel Montessori concret :

- En **LECTURE**
 - Entendre les sons dans les mots (phonologie)
 - Mémoriser le son des lettres
 - Composer des mots (écrire avec des lettres mobiles)
 - Entrer dans la lecture : lire ses 1ers mots/phrases/livres
- En **ÉCRITURE**
 - Préparer sa main : graphisme, poinçonnage, motricité fine, mandalas,
 - Écrire en cursives : lettres, mots puis phrases (fiche d'écriture, cahier d'expériences, écritures décoratives)
- En **MATHÉMATIQUES**
 - Connaître la suite numérique jusqu'à 100 (au moins).
 - Comprendre, se repérer dans la suite numérique entre 11 et 100.
 - Reconnaître, nommer, décomposer les nombres entre 1 et 10, puis de 11 à 20.
 - Construire, manipuler les grandes quantités : 20 à 99, puis 100 et 1000.
 - Effectuer ses 1ers calculs en ligne puis posés : addition, soustraction, multiplication, division
 - Résoudre des problèmes additifs et soustractifs
- En **SCIENCES**
 - Observer et comprendre le monde qui nous entoure
 - Développer son esprit critique et son esprit d'analyse
 - Acquérir du vocabulaire spécifique(scientifique)

✓ ORGANISATION/DÉROULÉ

Chaque atelier dure 3 heures et suit l'organisation suivante :

- **9h – 9h05 : Accueil** et échange collectif dédié à l'expression de son vécu et de ses émotions.
- **9h05 – 11h 20 : temps de travail**
Les activités sont présentées de façon collective puis peuvent être réalisées en autonomie par l'enfant. L'enfant récupère l'activité la réalise puis la range.
Les activités sont proposées et non imposées aux enfants. L'enfant a le libre choix de les réaliser selon ses besoins.

Il a le droit de prendre des pauses, d'aller aux toilettes, de prendre sa collation, **lorsqu'il le souhaite** et sans demander d'autorisation.

Seules obligations : respecter les autres, l'ambiance de travail, prendre soin du matériel et de l'environnement (ranger).

- 11h20 – 11h55 : Temps d'expérimentation

Chaque mois un thème est développé à travers des expériences scientifiques pour mieux comprendre le monde qui nous entoure. Les enfants réaliseront des expériences autour de la matière : eau, air, terre, métal, lumière etc) et du vivant (corps, 5 sens etc.)

Pour l'atelier de votre enfant, merci de prévoir :

- une paire de chaussures facile à ôter (de type tongs, sandales) car les enfants se déplacent librement entre l'intérieur et l'extérieur.
- Une collation

4. OBJETS ET EFFETS PERSONNELS

Les jouets et doudous ne sont pas autorisés dans l'espace dédié aux activités mais pourront être laissés dans le sac de l'enfant. En cas de besoin, les enfants pourront bien sûr aller chercher leur doudou pour un moment de réconfort.

Les bijoux et surtout les pendentifs sont à éviter (afin qu'ils ne soient pas abîmés voire cassés, et pour des raisons de sécurité).

5. HORAIRES/RETARDS

Merci de bien vouloir respecter les horaires des ateliers pour permettre à votre enfant de développer au maximum ses compétences.

En cas de retard, pour des raisons de sécurité et pour des raisons pédagogiques (développer l'autonomie des enfants, préserver une ambiance calme pour ceux qui sont déjà en activité), l'accueil a lieu au niveau du portail.

S'il y a un retard des parents à la fin de l'atelier, nous prévenir par téléphone et l'enfant restera dans l'enceinte des ateliers sans que la responsabilité de l'éducatrice ne soit engagée.

6. SURVEILLANCE ET REMISE DES ENFANTS AUX FAMILLES

Les enfants doivent quitter l'enceinte des locaux avec leur parent, ou une personne autorisée à récupérer leur enfant, selon la liste pré remplie lors de l'inscription. Aucun enfant ne sera autorisé à partir sans autorisation écrite et à la demande des parents, si pas inscrite sur la fiche d'inscription.

7. DROITS, DEVOIRS S ET RESPONSABILITÉ

Le respect est primordial.

Nous apprenons à l'enfant la politesse et l'éducation. Pour une attitude inacceptable (violence, cris etc.), l'enfant peut être « repris » en lien avec son comportement. Il sera démontré à l'enfant pourquoi il n'est pas tolérable de réagir de la sorte quand on fait partie d'une communauté. Notre objectif est de le sensibiliser plus que de le sanctionner pour lui apprendre à devenir un citoyen humaniste et responsable.

Nous veillons à respecter les lieux, à les tenir propre et à en prendre soin. Aussi, il est important pour nous, que l'enfant respecte le matériel Montessori, le mobilier et tout son environnement.

Un enfant qui casse, abîme par colère ou énervement, devra remplacer ce qu'il a cassé volontairement, afin de le sensibiliser. Aussi les parents devront s'assurer du remplacement ou de l'achat du matériel dans les prochains jours pour ne pas pénaliser les autres enfants ou l'ambiance. Possibilité de prise en charge par votre assurance.

8. LA BULLE

En cas de dépassement de limite, soit sur le plan verbal soit sur le plan comportemental, notre but est d'apprendre à l'enfant à canaliser et à gérer ses émotions. Pour cela, nous créons une bulle bien-être dans un coin calme pour aider l'enfant à retrouver son calme et sa sérénité

9. SUIVI MEDICAL

Le suivi médical n'est pas possible au sein des ateliers.

Aucun médicament n'est administré par l'éducatrice, et les enfants ne doivent pas en disposer. En cas d'établissement d'un PAI, une photocopie de l'ordonnance est obligatoire. Tout médicament devra être remis par le parent en main propre.

En cas de malaise ou de problème de santé, les parents sont avertis immédiatement et invités à chercher leur enfant. Si l'urgence l'impose, un appel au SAMU, aux pompiers ou à un médecin (désigné par la famille ou de proximité) sera effectué.

Les enfants présentant des symptômes de maladies infectieuses particulièrement contagieuses devront être récupérés par leur parent dans l'heure. Leur retour au sein de la communauté sera autorisé avec l'approbation du médecin (prévoir un certificat médical).

Signature précédée de la mention, lu et approuvé, date

Signature du père

Signature de la mère

ou signature du représentant légal